



Achat deuxiem appartement de propriété

Par timbam

Bonjour,

à la suite de la separation de mon compagnon, j'ai besoin d'acheter un appartement pour moi et mon fils.

Je suis déjà propriétaire d'un appartement en Espagne (que je declare en France). J'ai l'intention de vendre cet appartement, mais ce serait plus facile d'acheter d'abord le nouveau appartement pour moi et mon fils, puis, avec la calme, vendre mon appartement de Barcelone. Pour cet achat, mes parents peuvent m'anticiper l'argent que je leur rendrai plus tard.

Je voulais savoir si, en achetant un deuxieme appartement à mon nom, j'aurai à payer des impots beaucoup plus fortes que si vendais d'abord le premier appartement, puis j'achetais le nouveau.

J'espère avoir été claire.

En vous remerciant de votre gentillesse,
Martina

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'y a pas "plus d'impôts" uniquement selon l'ordre dans lequel vous faites l'achat et la vente.

Vous devez comparer les 2 scénarios en tenant compte aussi de tous les frais, pas seulement des impôts.

Par exemple le "prêt relais" venant de vos parents peut occasionner des intérêts, le décalage de dates peut vous amener plus de charges, comptez aussi les frais de déménagement, etc.

Par timbam

Merci de votre réponse !

Il y a pourtant quelque chose que je ne comprends pas et je me demande si je me suis faite comprendre :

1) si mes parents me font un prêt ce ne sera pas à nous de determiner si je leur dois des interêts ou pas ?

2) je ne comprends pas à quoi vous vous referez avec "le decalage de dates amenera à des frais supplementaires". (Je vis aujourd'hui dans un appartement A qui n'est pas à moi, je voudrais acheter un appartement B où j'irais vivre avec mon fils et, dans un deuxieme moment, je voudrais vendre l'appartement C, dont je suis déjà propriétaire, en Espagne)

Merci de votre gentillesse et collaboration !
Martina

Par yapasdequoi

1) ce sont vos parents qui décident s'ils veulent vous compter des intérêts, et s'il y en a ils devront les déclarer car c'est un revenu imposable.

2) tant que vous n'avez pas vendu l'appartement en Espagne, il y a des charges à payer sur cet appartement.

Par timbam

très clair. merci beaucoup et bonne journée